



Trop de frais noariés malgré un arrangement amiable!!!

Par **labret**, le **20/03/2009** à **18:59**

bonjour à tous rnvoilà le problème:rn mon ex compagnon et moi même nous nous séparonsrnrnNous avons décidé à l'amiable que je garderai la maison(c'est mon lieu de travail je suis assistante maternelle) en finissant de la payer (via un rachat de crédit)rnrnMais le comptable de notre notaire me dit que l'administration fiscale va qualifier cet acte de "donation déguisée" et va donc nous réclamer 60% de la soulte que monsieur aurait du me demanderrnrnJe trouve ça injuste, car nous nous arrangeons à l'amiable mais nous devons quand même payer plein pot (environ 27 000 euros pour une soulte à 45 000 euros)rnrnQuelqu'un a-t-il une solution pour ne pas avoir à payer cette somme ou du moins pour la réduire (donation ou ?)rnrnnous vivions en concubinage et avons une fille de 5.5 ansrnrnmerci d'avance pour vos propositionsrnrnà bientôt